

LES HORAIRES D'OUVERTURE EN BIBLIOTHÈQUE

Proposer des horaires d'ouverture étendus et adaptés aux attentes de la population qu'elles desservent constitue l'une des premières conditions pour que les bibliothèques soient en mesure de garantir l'accès de tous les publics aux collections et aux services qu'elles offrent.

Une mission d'ambassade a été confiée par le gouvernement à l'académicien Erik Orsenna. Dans son rapport remis le 20 février 2018, *Voyage au Pays des bibliothèques : lire aujourd'hui, lire demain, ce dernier* incite élus, professionnels, et bénévoles des bibliothèques à faire concorder les horaires d'ouverture des bibliothèques « avec les temps de la cité », en prenant en compte les spécificités propres à chaque territoire.

Mutation des publics et des usages des bibliothèques :

Si les bibliothèques ont longtemps été exclusivement considérées comme des lieux de conservation, de consultation et de prêt de documents (livres, journaux, périodiques, enregistrements sonores...), elles sont aujourd'hui des lieux transversaux et pluriels qui ont vocation à accueillir des publics aux profils bien plus diversifiés en leur proposant également, lorsqu'elles le peuvent, des offres et des services multiples, qu'ils soient culturels ou sociaux : animations, rencontres, conférences, accès aux services numériques... en vue de la mutation de nos bibliothèques, dont l'ambition est de devenir « des avant-postes culturels, de service public et d'échanges », de « véritables maisons de service public culturel ».

Réflexion et analyse du public :

Il apparaît donc nécessaire, lorsque cela est possible, de réfléchir à une harmonisation entre les horaires d'ouvertures et les réalités de vie (professionnelles et privées) du lectorat, tant réel que potentiel. En effet, il est indispensable de se caler sur les rythmes de la commune (jour de marché, activité périscolaire...)

Pour cela, il est essentiel de prendre en considération les données INSEE de la commune et de son environnement de rayonnement le cas échéant. De même qu'il faut, tant que faire se peut, tenter de réfléchir, à partir des statistiques de fréquentation, aux différents publics et s'adapter au mieux à leurs besoins, obligations et attentes, notamment à propos de la question (éminemment problématique) de l'ouverture dominicale.

Il serait aussi pertinent de prendre plus en considération les publics « éloignés » et réfléchir à des horaires qui pourraient mieux convenir à leurs particularités calendaires tout en ayant à l'esprit les contraintes des bibliothécaires qui sont pour beaucoup bénévoles et légitimement contingents de leurs obligations personnelles.

Quelques chiffres :

- Selon les conventions du département, les bibliothèques faisant partie du réseau de la DLPB se doivent d'être ouvertes au public au minimum 6 h par semaine (2 h par ouverture minimum).
- Depuis 2008, l'amplitude horaire des bibliothèques a augmenté de 8 h selon les chiffres du ministère de la Culture.

Conclusion :

Au moment de définir les horaires de sa bibliothèque, le responsable se doit de tenir compte des moyens qui lui sont alloués en personnel, de l'avis des élus et d'une analyse de l'environnement, du contexte socio-économique régional, de l'offre culturelle locale.

Liens utiles :

<https://www.culture.gouv.fr/Actualites/Voyage-au-pays-des-bibliotheques-le-rapport-de-la-mission-Orsenna>

<https://www.archimag.com/bibliotheque-edition/2018/02/20/rapport-orsenna-bibliotheques>

<http://tempoterritorial.fr/boite-a-outils-diagnostic-temporel-bibliotheques/>

<http://tempoterritorial.fr/comment-realiser-un-diagnostic-temporel-sur-les-horaires-des-bibliotheques/>

http://www.lillemetropole.fr/files/live/sites/lmdu/files/docs/DEVELOPPEMENT%20DURABLE/Rythme_ma_bibliotheque_rapport_global.pdf